

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** 5treat
- **Code du produit** 15382/3.00
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie** PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Blanchisserie
Imprégnation
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Gutenbergstrasse 1 - 3
65830 Kriftel / Germany
Tel. + 49(0) 6192-9948-0
Fax + 49(0) 6192-9948-99
order@seitz24.com
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :** sds@seitz24.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
France: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
Germany: GIZ-Nord, Göttingen + 49 551 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7585-20-8 EINECS: 231-492-7 Reg.nr.: 01-2119978240-38-xxxx	acétate de zirconium Eye Dam. 1, H318	≥ 3 – < 10%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Reg.nr.: 01-2119475328-30-xxxx	acide acétique Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	≥ 3 – < 5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2,5%
CAS: 68390-97-6 EINECS: 269-915-2 Reg.nr.: 01-2119970967-16-xxxx	Amines, C16-18-alkyldimethyl Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302	≥ 0,25 – < 1%

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**· après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions oculaires**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le récipient d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stockier au frais et au sec dans des récipients bien fermés
Protéger contre le gel.
- **Classe de stockage :** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Blanchisserie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****CAS: 64-19-7 acide acétique**

VLEP	Valeur momentanée: 50 mg/m ³ , 20 ppm
	Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm

CAS: 67-63-0 2-propanol

VLEP	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
------	--

· **Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021**· **DNEL****CAS: 64-19-7 acide acétique**

Inhalatoire	DNEL	25 mg/m ³ (worker (acute/short term - local))
		25 mg/m ³ (worker (long term - local))

CAS: 67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL	26 mg/kg bw/day (consumer (long term - systemic))
------	------	---

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit **5treat**

(suite de la page 4)

Dermique	DNEL	319 mg/kg bw/day (consumer (long term - systemic)) 888 mg/kg bw/day (worker (long term - systemic))
Inhalatoire	DNEL	89 mg/m ³ (consumer (long term - systemic)) 500 mg/m ³ (worker (long term - systemic))
CAS: 68390-97-6 Amines, C16-18-alkyldimethyl		
Inhalatoire	DNEL	1 mg/m ³ (worker (acute/short term - local)) 1 mg/m ³ (worker (long term - local))

· PNEC

CAS: 64-19-7 acide acétique

PNEC	0,478 mg/l (Soil) 85 mg/l (STP (sewage treatment plant)) 0,3058 mg/l (Marine water) 30,58 mg/l (Intermittent releases) 3,058 mg/l (Freshwater)
PNEC	1,136 mg/kg dw (Sediment (marine water)) 11,36 mg/kg dw (Sediment (freshwater))

CAS: 67-63-0 2-propanol

PNEC	2,251 mg/l (STP (sewage treatment plant)) 140,9 mg/l (Marine water) 140,9 mg/l (Intermittent releases) 140,9 mg/l (Freshwater)
PNEC	28 mg/kg dw (Soil) 552 mg/kg dw (Sediment (marine water)) 552 mg/kg dw (Sediment (freshwater))
PNEC	160 mg/kg food (Secondary poisoning (oral))

CAS: 68390-97-6 Amines, C16-18-alkyldimethyl

PNEC	0,13 mg/l (STP (sewage treatment plant)) 0,000026 mg/l (Marine water) 0,00026 mg/l (Intermittent releases) 0,00026 mg/l (Freshwater)
PNEC	1 mg/kg dw (Soil) 0,125 mg/kg dw (Sediment (marine water)) 1,25 mg/kg dw (Sediment (freshwater))

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 5)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).

Filtre combiné AEBK-P2

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	spécifique au produit
Seuil olfactif:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Point d'éclair :	non applicable
Température d'auto-inflammation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Température de décomposition :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
pH à 20 °C	~ 3,1
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 6)

· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Pression de vapeur :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	~ 1,00 g/cm3 (ISO 2811)
· Densité relative.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité de vapeur relative	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Caractéristiques des particules	Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 9.2 Autres informations

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Forme :	liquide
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable dans les conditions ambiantes normales.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 7)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux agents d'oxydation
Réactions aux impuretés
- **10.4 Conditions à éviter** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **10.5 Matières incompatibles:** agent d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucunes en cas d'utilisation adéquate.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 7585-20-8 acétate de zirconium

Oral	DL50	4.100 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

CAS: 64-19-7 acide acétique

Oral	DL50	3.310 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 67-63-0 2-propanol

Oral	DL50	5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	DL50	13.900 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	CL50	> 25 mg/l (rat) (6h, OECD 403)

CAS: 68390-97-6 Amines, C16-18-alkyldimethyl

Oral	DL50	> 1.320 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	--------------------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 8)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :****CAS: 7585-20-8 acétate de zirconium**

EC50 > 100 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201)

> 100 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)

LC50 > 100 mg/l (poissons) (96 h; Danio rerio; OECD 203)

CAS: 64-19-7 acide acétique

EC50 > 300 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Skeletonema costatum)

> 300 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)

LC50 > 300 mg/l (poissons) (96 h; Oncorhynchus mykiss; OECD 203)

CAS: 67-63-0 2-propanol

EC50 > 100 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72h ; Scenedesmus subspicatus)

> 100 mg/l (bactéries)

LC50 9.640 mg/l (poissons) (96 h; Pimephales promelas; OECD 203)

9.714 mg/l (crustacés) (24 h; Daphnia magna; OECD 202)

CAS: 68390-97-6 Amines, C16-18-alkyldimethyl

EC50 0,0201 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201)

0,188 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)

LC50 0,82 mg/l (poissons) (96 h; Danio rerio; OECD 203)

EC50 (21 d) 0,141 mg/l (crustacés) (Daphnia magna; OECD 211)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit **5treat**

(suite de la page 9)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Amines, C16-18-alkyldimethyl)
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Amines, C16-18-alkyldimethyl), MARINE POLLUTANT
- **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Amines, C16-18-alkyldimethyl)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

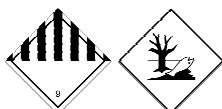
Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit **5treat**

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe · Étiquette

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
9

· IMDG, IATA



· Class · Label

9 Matières et objets dangereux divers.
9

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Amines, C16-18-alkyldimethyl
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler : · No EMS :

Attention: Matières et objets dangereux divers.
90
F-A,S-F
A

· Stowage Category

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

· ADR

· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)

5L
Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml

· Catégorie de transport

3

· IMDG

· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)

5L
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit **5treat**

(suite de la page 11)

·	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AMINES, C16-18-ALKYLDIMETHYL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

- **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 12)

- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- **Autres indications :** Produit pour un usage professionnel uniquement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

- **Date de la version précédente:** 19.07.2018

- **Numéro de la version précédente:** 2.01

Acronymes et abréviations:

DMEL: Derived Minimal Effect Level (REACH)
LL50: Lethal loading, 50%
NOEC: No Observed Effect Concentration
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
EC50: Effective Concentration 50%
EL50: Effect loading, 50%
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 14)

FR

Page : 14/14

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2022

Révision: 06.12.2022

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.01)

Nom du produit 5treat

(suite de la page 13)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Adelya, Terre d'Hygiène